



L'Association des Anciens Avoués de la Seine.  
Une gestation dans la douleur.

Mai 1968 fut un cataclysme et entraîna des bouleversements, bien sûr pour la Nation, mais particulièrement pour les avoués.

La fusion des professions d'avoué et d'avocat est voulue par M. CAPITANT ; elle doit mettre fin au monopole (mot vilipendé) qui nous protégeait, et nous allons, 150 avoués, chiffre théorique, être en concurrence avec 3.000 avocats.

Nous sommes inquiets...

Dès le 6 février 1969, le Président CHAIN et le Président MANSION créent l'Association.

Dont l'objet était:

"pérenniser le patrimoine moral"  
et "faciliter l'exercice de la nouvelle profession"

René de SARIAC, Président de la Chambre, se battra, avec d'autres, dans les réunions à la Chancellerie.

Rien n'arrêtera la réforme mais nos représentants obtiendront certaines satisfactions (places réservées à des avoués au Conseil de l'Ordre, calcul des indemnités conforme à nos règles, ...).

Le Président de SARIAC, suivi par la profession, décida d'accompagner la réforme et en 1972, il collaborera, sans arrières pensées, avec le Bâtonnier BAUDELOT ;

Il fit tout pour éviter les tensions, faciliter notre intégration et apporter à l'Ordre notre concours dans les matières où nous étions orfèvres.

C'est ainsi que six mois après l'entrée en vigueur de la réforme, le Bâtonnier annonçait à tous les avocats la création d'un service des cahiers des charges et un service des états de frais,

"avec le concours particulièrement qualifié de l'Association des Avoués de la Seine (48 rue de Rivoli)".

Tout cela n'était donc possible que grâce à l'Association et à son Président Henri MANSION ; c'est lui qui animait l'interface avec le concours combien dévoué et efficace de Jules-Marie LESGUILLIER, d'Alain TASSEL et du Conseil d'administration.

Je citerai Gustave JOHANET, PÉRARD, BOUTIER, le Président NOURRY, BODIN, BRILLATZ (liste non exhaustive).

Dans les années suivantes, beaucoup apportèrent une contribution importante pour animer ces services et celui de la consultation, avec une mention particulière pour Pierre REGNAULT et à nouveau Gustave JOHANET.

Marcel BRAZIER fera un travail remarquable sur la réforme du divorce de 1975.

Nous sommes donc entrés dans la nouvelle profession avec armes et bagages et nous avons pris toute notre place.

Un bâtonnier, Guy DANET, est même sorti de nos rangs et, depuis l'origine jusqu'à maintenant, de nombreux membres de l'Association sont entrés au Conseil de l'Ordre.

Mais l'Association risquait de n'être qu'une réunion d'anciens combattants.

Et je rends hommage à tous les Présidents qui m'ont succédé qui ont, par étapes, élargi les conditions d'admission et permis le renouvellement et l'apport de sensibilités différentes tout en gardant l'esprit d'origine.

Cette évolution se manifestera par l'apparition du nouveau nom "DROIT et PROCÉDURE".

Ils ont également perpétué la volonté d'apporter à la profession son expertise en organisant de nombreux colloques et conférences.

Le bébé est venu à terme, il a bien grandi et il est en pleine santé.

Cette Association est, aujourd'hui,  
Vivante,  
Efficace,  
Solidaire,  
Soucieuse d'éthique,  
Reconnue.

Elle a devant elle de nombreuses décennies.

C'est mon vœu et ma certitude.

**Eric VARAUT**  
**Ancien Président de DROIT ET PROCEDURE**

**Le 17 décembre 2009**